



**AVENANT N°3 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE FONCIERE
ENTRE L'EPF DE LA VENDEE, LA COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE**

Entre

La communauté de communes Vie et Boulogne, représentée par son président, Monsieur Guy PLISSONNEAU dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du XXX,

Désignée ci-après « la communauté de communes »,

Et

La commune du Poiré-sur-Vie, représentée par son Maire, Madame Sabine ROIRAND, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du XXX,

Désignée ci-après « la commune »

D'une part,

L'Établissement Public Foncier de la Vendée, établissement d'État à caractère industriel et commercial dont le siège est à La Roche-sur-Yon, représenté par son Directeur Général, Monsieur Guillaume JEAN, nommé et renouvelé à cette fonction suivant les arrêtés ministériels en date du 21 juillet 2010 et du 28 novembre 2016, et agissant en vertu de la délibération n°XXX en date du XXX,

Désigné ci-après « EPF de la Vendée »,

D'autre part,

Conformément à l'article 23.2 de la convention signée entre les parties le 28 août 2017, il s'avère aujourd'hui nécessaire de proroger la durée de la convention. En effet, la maîtrise foncière du périmètre de projet est toujours en cours avec une procédure d'expropriation. Il convient donc de proroger la durée de la convention pour quatre années afin que l'EPF accompagne la commune au terme de ses missions :

Article 1 – Modification d'un article

L'article 4 - « Durée de la convention » est remplacé par l'article suivant :

La durée de la convention est fixée à **8 ans** à compter de la date de signature des présentes.

L'engagement du projet pourra nécessiter la poursuite et l'intensification de l'action foncière opérationnelle et en conséquence la passation d'avenants à la présente convention dans les conditions définies à l'article 23.2.

Fait à La Roche-sur-Yon en un exemplaire numérique

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée Le Directeur général, Guillaume JEAN	La commune du Poiré-sur-Vie La Maire, Sabine ROIRAND
La communauté de commune Vie et Boulogne Le Président, Guy PLISSONNEAU	